

Lettre Joël BIGOT

PARUTION OCTOBRE 2019

BILAN DU TRAVAIL PARLEMENTAIRE



Joël BIGOT

Sénateur de Maine-et-loire

QUATRIÈME RENCONTRE DES ÉLU(E)S DU MANDAT



En septembre 2017, avec mes colistiers, nous nous étions engagés à vous rendre compte régulièrement de notre mandat et à mettre en place différents lieux et outils pour faire vivre un véritable contrat de mandat entre nous.

Je vous propose une quatrième rencontre avec une table ronde consacrée principalement au projet de loi relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Lundi 18 novembre 2019

à partir de 19h30, salle Nelson-Mandela,
15 chemin de la Monnaie aux Ponts-de-Cé

Merci de vous inscrire sur mon site :
www.joelbigot.fr

ME CONTACTER

4 avenue de Contades
BP 55116
49051 ANGERS CEDEX 2
(parking Marengo ou place Lafayette)

02 41 48 59 90

joel.bigot@senat.fr

[facebook.com/joel.bigot.7370](https://www.facebook.com/joel.bigot.7370)

@Joelbigot49

Instagram @joelbigot

/// Saluons l'engagement des élus locaux au service de leurs territoires et de leurs habitants ///

Madame, Monsieur, cher(e) ami(e),

Dans moins de cinq mois, les mandats des conseillers municipaux s'achèveront au terme de six années d'engagement quotidien au service de leur commune. Je veux saluer le travail de chacune et de chacun d'entre eux.

Je veux rappeler que les élus locaux consacrent leur énergie et leur temps à développer leur territoire, à soutenir le vivre ensemble, à garantir le plus grand nombre de services publics, associatifs, culturels, sportifs ou solidaires. Ils privilégient dans leur quasi-totalité, l'intérêt général au détriment dans leur vie familiale ou professionnelle.

Je ne me résous pas à ce manque de reconnaissance du travail accompli. Ainsi, dans le dernier baromètre 2019 CEVIPOF Science Po, Le Monde, si le Maire reste en tête des fonctions politiques pour la confiance des Français, elle est en chute de 8 points depuis 2014 en passant de 66 à 58%.

Par ailleurs, durant ce mandat, les élus locaux ont subi de fortes contraintes qui les ont parfois découragés : modification des périmètres communaux et intercommunaux, recul des services publics, réduction de l'autonomie fiscale avec la réforme de la taxe d'habitation, recul des dispositifs de conseil et d'ingénierie de l'Etat.

La question d'un véritable statut de l'élu local reste posée. Même s'il apporte quelques améliorations, le projet de loi relatif « à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique » ne répond pas à cet enjeu.

Je souhaite que nous abordions cette question lors de ma quatrième rencontre des élus que j'organise le 18 novembre prochain. Nous pourrions débattre des avancées et des insuffisances de ce texte afin de contribuer à l'améliorer dans les prochaines étapes de son examen au Sénat.

En effet, je reste plus que jamais mobilisé pour être force de proposition et renforcer la place et le rôle des élus municipaux à l'approche du prochain mandat.

Vous pouvez compter sur mon engagement

MES RESPONSABILITÉS AU SÉNAT

COMMISSION

- > Membre de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

GROUPE POLITIQUE

- > Membre du groupe socialiste et républicain

GROUPE D'ÉTUDES

- > Agriculture et alimentation
- > Économie circulaire (vice-Président)
- > Économie sociale et solidaire
- > Énergie
- > Francophonie
- > Numérique
- > Vigne et vin

GROUPE D'AMITIÉ

- > France Afrique de l'Ouest
- > France Pays du Cône Sud (Argentine, Chili, Paraguay, Uruguay)
- > Président délégué pour l'Estonie du groupe France-Pays Baltes

ET ENCORE

- > Membre du Conseil national de la transition écologique
- > Membre du Conseil d'administration de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
- > Membre de la Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels
- > Vice-Président de la Mission d'information « Transports aériens et aménagement des territoires »
- > Membre de la mission d'information « Gratuité des transports collectifs : fausse bonne idée ou révolution écologique et sociale des mobilités ? »
- > Membre du Groupe français de l'Union Inter-parlementaire (U.I.P.)

SUIVEZ-MOI EN LIGNE

Vous pouvez suivre toute l'actualité de mon mandat sur mon site internet :

joelbigot.fr



[facebook.com/joel.bigot.7370](https://www.facebook.com/joel.bigot.7370)
twitter.com/Joelbigot49
Instagram @joelbigot



POUR UNE ÉCONOMIE RÉELLEMENT CIRCULAIRE !

Chef de file pour le groupe socialiste et républicain du Sénat sur le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, j'ai mené au sein de l'hémicycle un véritable combat pour faire de ce texte, très peu ambitieux à la base, une grande loi écologique. Dans sa version adoptée au Sénat à la quasi-unanimité le 27 septembre dernier (342 voix pour, 1 voix contre), le texte en ressort totalement refondu et délesté de l'emprise des lobbies du plastique.

Je veux bien sûr parler du projet de consigne porté mordicus par le gouvernement. En séance, j'ai longuement insisté contre cette mesure qui vise à instaurer une consigne sur les seules bouteilles plastiques. Celle-ci appauvrirait les collectivités locales au profit du petit groupe des vendeurs de boissons et de la grande distribution. En effet, cette consigne pour recyclage des bouteilles en plastique a été pensée par et pour les industriels de la boisson. Le plastique est le premier débouché de l'industrie pétrochimique et les bouteilles en plastique en sont l'étendard.

Cette consigne pour recyclage est pourtant un non-sens écologique car elle vise à perpétuer la civilisation du « tout plastique » en faisant croire au consommateur qu'il fait un geste écologique en ramenant sa bouteille. Les exemples à l'étranger le démontrent, à l'image de l'Allemagne, où la mise en place de ce type de consigne a entraîné une explosion de la consommation de plastique à usage unique.

De plus, cette consigne risque de déstabiliser notre service public des déchets dont l'efficacité a fait ses preuves. En retirant du « bac jaune » les bouteilles en plastique au profit d'une consigne privatisée, nous amputons l'une des rares sources de revenu des collectivités en matière de gestion des déchets à hauteur de 100 à 200 millions d'euros et ce, pour la redistribuer aux industriels. Or, dans le même temps, il a été demandé aux élus locaux des efforts pour se moderniser et généraliser l'extension des consignes de tri d'ici 2022...

Forts de ces arguments de poids et face à une ministre isolée en séance, nous avons collectivement réussi à supprimer cette consigne et à proposer une consigne pour réemploi ou réutilisation qui correspond mieux aux aspirations des citoyens.



Chez Solipass à Tiercé

Une loi pour le citoyen-consommateur et en faveur de l'économie du réemploi

Dans une entente et un travail de co-construction assez inédit avec la majorité sénatoriale et avec l'ensemble des groupes politiques, j'ai réussi à faire adopter plus d'une quarantaine d'amendements significatifs. Pour exemple, je citerai plusieurs mesures fortes portées à notre initiative :

- Est désormais inscrit dans la loi le principe selon lequel toutes nos politiques publiques devront fixer des actions à mettre en œuvre pour lutter contre la pollution plastique ;
- Une filière à Responsabilité Élargie du Producteur ou « REP » pour tous les produits non recyclables a été créée, afin que les producteurs les plus « polluants » contribuent eux aussi à la gestion des déchets qu'ils génèrent. Les producteurs doivent prendre en compte l'ensemble du cycle de vie des produits qu'ils mettent sur le marché ;
- L'obligation d'installation d'un compteur d'usage sur les équipements électriques et électroniques a été votée pour lutter contre l'obsolescence programmée ;
- La création d'un Fonds national pour le réemploi solidaire est également actée en vue de booster l'économie du réemploi et l'économie sociale et solidaire.

Outre ces grandes mesures nouvelles, nous avons également amélioré et encadré plus rigoureusement certaines bonnes dispositions telles que l'interdiction de la destruction des invendus non alimentaires en l'assortissant de véritables sanctions dissuasives.

Sur le volet « Information du consommateur », nous avons remporté quelques succès pour renforcer celle-ci. Rendre le pouvoir de l'information aux citoyens-consommateurs me paraît essentiel pour rééquilibrer le rapport entre l'acheteur et le vendeur. L'information permet à la fois à l'utilisateur de mieux connaître son produit, de le réparer le cas échéant ou encore de faire valoir ses droits de garantie.

C'est là, le premier levier de la révolution de la consommation qui est en cours - transformation circulaire - qui s'articule autour des « 3T » : Tri, Traçabilité et Transparence. Citons par exemple la suppression d'informations trompeuses pour le consommateur telles que le « point vert » qui ne signifie absolument pas que le produit estampillé est recyclable.

Quelques déceptions malgré tout

Je regrette, enfin, l'attitude du Gouvernement en fin d'examen de ce texte qui, mécontent de certains votes survenus au cours des débats, a demandé une deuxième délibération sur deux amendements emblématiques que j'ai personnellement défendus. Le premier portait sur le sur-emballage plastique des denrées alimentaires et le second sur l'interdiction du plastique pétro-sourcé en 2040.

Ce nouveau vote a conduit à la suppression de plusieurs amendements initialement adoptés. Encore une occasion manquée d'aller plus loin dans la lutte contre la pollution et la réduction de nos déchets. Mais j'ai bon espoir que ces sujets majeurs reviendront en discussion à l'Assemblée nationale.

Si ce texte ne va pas aussi loin que je l'aurais voulu, je me félicite néanmoins des nombreuses améliorations qui ont été apportées, tout en regrettant l'obstination du Gouvernement à ne pas être à la hauteur des enjeux environnementaux.

J'espère néanmoins que ces quelques avancées seront confirmées et pourquoi pas amplifiées à l'Assemblée nationale qui devrait examiner le texte au cours du mois de novembre. La majorité En Marche à l'Assemblée serait bien mal avisée de ne pas suivre la voie écologique et, une fois n'est pas coutume transpartisane, tracée par le Sénat.

« Se pencher sur l'économie circulaire, c'est donc s'interroger profondément sur le système de production. C'est prendre en compte la totalité du cycle de vie d'un produit créé, c'est en un mot, devenir responsable. C'est l'introduction de la rationalité écologique dans la rationalité économique. Moins de ressources mais une meilleure conception. »

Discours de Joël BIGOT du 24 septembre 2019.



A la tribune du Sénat, le 24 septembre 2019



MES PRINCIPALES INTERVENTIONS AU SÉNAT

■ ■ 30 avril 2019

Débat sur la lutte contre la pollution et sur le recyclage du plastique

Lors de ce débat, j'ai interpellé Mme Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire sur la stratégie nationale de gestion des déchets plastique et sur la nécessité d'associer les collectivités locales à tout projet de recyclage des bouteilles en plastique ainsi que des autres emballages.

■ ■ 7 mai 2019

Question d'actualité au Gouvernement sur la hausse des prix des carburants

J'ai interpellé le Gouvernement sur la hausse des prix des carburants. J'ai posé une question très simple : « quelles solutions, à court terme, le Gouvernement est-il en mesure de proposer pour épargner aux Français une nouvelle ponction excessive sur leur pouvoir d'achat en raison de l'augmentation du prix du baril ? »

■ ■ 3 et 4 juin 2019

Projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé

J'ai porté une quinzaine d'amendements visant à améliorer la couverture médicale sur nos territoires. Je suis régulièrement sollicité sur la problématique du manque de médecins et la désertification médicale. Face à ces enjeux, le volet territorial du projet du Gouvernement ne répondait pas aux besoins des populations des zones plus rurales. Il était donc essentiel d'aller plus loin pour faire entendre la voix des territoires.

■ ■ 20 juin 2019

Création de l'agence nationale de cohésion des territoires

Lors des débats en séance, j'ai dénoncé une orientation qui positionne cette agence comme un nouvel outil préfectoral qui pourrait mettre sous tutelle les projets des collectivités. Ce texte n'est pas à la hauteur des ambitions et des attentes des acteurs locaux. Il ne leur donne aucun poids dans la gouvernance de l'agence et engendrera certainement de fortes déceptions.

■ ■ 2 juillet 2019

Service public de performance énergétique de l'habitat

Lors d'auditions en commission, j'ai interrogé l'ex ministre François de Rugy sur la nécessaire mise en place du service public de performance énergétique de l'habitat, prévu par la loi de transition énergétique de 2015, afin d'accompagner très concrètement les ménages vers des solutions financières et techniques adaptées aux besoins de travaux de rénovation.

■ ■ 24 septembre 2019

Projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

Chef de file du groupe socialiste et républicain du Sénat, je suis intervenu dans le cadre du débat général afin d'affirmer mon opposition à la mise en place d'une consigne sur les bouteilles en plastique et de faire des propositions ambitieuses sur le plan écologique et social pour une économie réellement circulaire (voir pages 2 et 3).

Vous pouvez visionner l'ensemble de mes interventions en séance et en commission dans la rubrique «VIDEOS» de mon site internet www.joelbigot.fr



SÉCURITÉ DES PONTS : ÉVITER UN DRAME

La commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat, à laquelle j'appartiens, avait décidé de constituer une mission d'information sur la sécurité des ponts. À l'issue de ses travaux, le 27 juin 2019, elle a dressé un état des lieux préoccupant : au moins 25 000 ponts sont en mauvais état structurel et posent des problèmes de sécurité et de disponibilité pour les usagers. Les communes et intercommunalités ne sont pas suffisamment équipées pour en assurer la gestion et se heurtent souvent à d'importantes difficultés financières pour les entretenir.

Elle exprime l'urgence d'un « plan Marshall » pour les ponts visant à porter le montant des moyens consacrés par l'État à l'entretien de ses ouvrages d'art à 120 millions d'euros par an dès 2020 et à créer un fonds d'aide aux collectivités territoriales doté de 130 millions d'euros par an pendant dix ans, soit 1,3 milliard d'euros au total.

Il est indispensable d'apporter une offre d'ingénierie aux collectivités territoriales en les aidant à définir des procédures adaptées de surveillance et d'entretien de leurs ponts, en créant une ingénierie territoriale accessible, et en favorisant la mutualisation de la gestion des ponts au niveau départemental ou intercommunal.

Il me paraît indispensable que ces préconisations soient entendues. Pour illustrer l'urgence de la situation, il me serait utile d'avoir un état des lieux de l'état des ponts situés sur votre territoire. Je vous remercie de bien vouloir me transmettre les éléments qui vous semblent pertinents par courriel à l'adresse : joel.bigot@senat.fr



PROJET DE LOI RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE

Le Sénat examine depuis le 8 octobre dernier, le projet de loi «Engagement et proximité», dont l'objectif annoncé était de renforcer la protection des maires. Le texte ne comporte pas de mesures spectaculaires mais un éventail de dispositions qui visent à faciliter la vie des élus, essentiellement des communes rurales, avec l'objectif d'encourager les candidatures aux prochaines municipales.

Présenté comme le texte qui va « réparer la dépossession » des maires et « réarmer l'action locale », ce projet de loi n'est malheureusement pas le texte global et ambitieux que certains espéraient. Il est davantage un catalogue de mesures disparates, principalement issues de propositions de loi récemment examinées ou adoptées par le Sénat, et que le gouvernement s'attribue à bon compte.

Nous pouvons néanmoins nous féliciter d'un certain nombre d'avancées. Le projet de loi prévoit notamment une revalorisation de l'indemnité de fonction des maires des petites communes, la prise en charge des frais de garde des enfants en bas âge lors des réunions obligatoires (conseils municipaux...), un droit à la formation, une protection juridique et un renforcement des pouvoirs de police du maire.

Je m'oppose tout particulièrement à l'article 23 qui rend facultative la mise en œuvre d'un conseil de développement dans les EPCI de plus de 20 000 habitants, revenant ainsi sur son caractère obligatoire. En effet, alors que notre pays connaît une véritable crise démocratique, il est plus que jamais indispensable de conforter les dispositifs de démocratie participative qui contribuent à une démocratie locale vivante et à la construction d'un débat de qualité entre les élus locaux et les forces vives de nos territoires.

En raison de l'importance de ce texte dans la perspective du prochain mandat municipal, j'ai souhaité le mettre à l'ordre du jour de ma prochaine rencontre des élu-e-s qui se déroulera le lundi 18 novembre prochain. Nous pourrions revenir sur ses principaux enjeux afin d'en débattre ensemble et de contribuer à son examen en seconde lecture au Sénat. N'hésitez pas à vous inscrire à cette soirée sur mon site internet : joelbigot.fr

ZOOM SUR...

L'AGENCE NATIONALE DE COHÉSION DES TERRITOIRES (ANCT)

Je suis intervenu dans l'hémicycle ce 20 juin 2019 sur la proposition de loi relative à la création de l'agence nationale de la cohésion des territoires. Au-delà des inquiétudes sur les futurs moyens financiers de l'Agence, j'ai insisté sur les problématiques de gouvernance que pose cette nouvelle Agence et sur le refus obstiné du gouvernement de donner aux élus locaux un poids significatif. L'absence de représentants des collectivités territoriales dans le comité national de coordination de l'ANCT est éloquent de ce point de vue.

La création de cette agence suscitait beaucoup d'espéros et était perçue comme le remède au sentiment d'abandon vécu par bon nombre de nos élus locaux notamment dans les territoires ruraux. C'est la raison pour laquelle nous avons soutenu le principe de la création d'une telle agence comme l'ensemble des groupes politiques du Sénat.

Il est vrai que l'ANCT aurait pu constituer ce guichet unique qui permettait de clarifier enfin le millefeuille d'agences étatiques, de faciliter les projets d'aménagement et d'apporter l'ingénierie nécessaire aux collectivités et à leurs groupements.

Au lieu de cela, l'ANCT ne présente en l'état qu'une fusion de trois opérateurs adossée à d'autres qui seront dedans sans y être. La superposition des acteurs à solliciter pour les collectivités persistera donc. Le fonctionnement en silo des opérateurs de l'Etat est toujours à l'ordre du jour.

Du couteau-suisse territorial très attendu par les élus locaux, cette proposition de loi accouche d'un mauvais ustensile qui, de surcroît, sera entièrement dans la main de l'Etat. On pouvait espérer mieux pour les territoires et pour la décentralisation. C'est pourquoi, je me suis abstenu lors du vote.

EN IMAGES ...

8 MAI

Cérémonie pour
la commémoration du 8 mai 1945
à Saumur



11 MAI

Inauguration de La Poste
relais à Savennières

17 JUIN

Cérémonie de remise
des fanions de la Gendarmerie
à Brissac Loire Aubance



22 JUIN

Inauguration de la salle de sports
intercommunale Paulette Fouillet
au Lion d'Angers

3 JUILLET

Pose de la première pierre
du crématorium de Corné
à Loire-Authion



3 JUILLET

Pose du premier module photovoltaïque
de la centrale solaire la
Petite Vicomté aux Ponts-de-Cé

26 AOÛT

Inauguration de la Petite Angevine
à Beaupréau-en-Mauges



13 SEPTEMBRE

Visite du site d'Emmaüs
à Saint-Léger-de-Linières

En bref...

Non à la privatisation d'Aéroports De Paris, soutenez le référendum d'initiative partagée !

Depuis plusieurs mois, avec de nombreux parlementaires, je conteste au Sénat la privatisation des aéroports de Paris. Cette privatisation est un non-sens économique, budgétaire et environnemental : la concession pendant 70 ans à un opérateur privé rapportera moins à l'Etat que les bénéfices de l'exploitation, affaiblira le service public pour les usagers aériens et insécurisera les riverains face aux nuisances.

Face à ce constat, plus de 185 parlementaires se sont rassemblés au-delà des clivages politiques traditionnels pour déposer une proposition de loi référendaire visant à rendre ces aéroports non privatisables. Ce texte propose que l'aménagement, l'exploitation et le développement de ces aéroports relèvent d'un service public national au sens du préambule de la Constitution de 1946 et doivent donc nécessairement rester dans le domaine public.

Cette procédure inédite dans notre histoire parlementaire est aujourd'hui nécessaire pour empêcher la privatisation des aéroports, qui serait une dramatique erreur, à l'image de celle des autoroutes.

Le jeudi 13 juin 2019, la période de recueil des 4,7 millions de soutiens nécessaires à l'organisation d'un référendum d'initiative partagée sur la privatisation d'Aéroports de Paris (ADP) s'est ouverte.

**Je vous invite à soutenir
la démarche en ligne :**

www.referendum.interieur.gouv.fr

**RETROUVEZ
MON ACTUALITÉ
ET DES DOSSIERS
D'INFORMATION SUR :**

www.joelbigot.fr

